



UNION AFRICAINE
**BUREAU INTERAFRICAIN
DES RESSOURCES ANIMALES**

Stratégie Panafricaine pour le Contrôle et l'Éradication de la Peste des Petits Ruminants

RESUME



Stratégie Panafricaine pour le Contrôle et l'Éradication de la Peste des Petits Ruminants

RESUME

RESUME

La présente Stratégie panafricaine pour le contrôle et l'éradication de la peste des petits ruminants (PPR) est une version révisée et mise à jour de la Stratégie panafricaine pour le contrôle progressif de la PPR, préparée pendant la seconde moitié de l'année 2010 en réponse à la recommandation issue de la 8ème Conférence des ministres en charge des ressources animales en Afrique, tenue à Entebbe en Ouganda en mai 2010. La révision de la stratégie a été nécessitée par le besoin d'aligner cette dernière sur la Stratégie mondiale pour le contrôle et l'éradication de la PPR, préparée conjointement par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), et lancée en avril 2015 après son approbation par les parties concernées lors d'une conférence mondiale sur la PPR tenue à Abidjan en Côte d'Ivoire du 31 mars au 2 avril 2015.

Les principales raisons d'être de cette stratégie sont l'importance du rôle joué par les petits ruminants dans l'économie sociale des pasteurs et d'autres communautés en Afrique, ainsi que les effets négatifs de la PPR sur les moyens de subsistance et les économies des pays africains.

La stratégie comprend trois volets : (i) le contrôle progressif et l'éradication de la PPR ; (ii) le contrôle des autres maladies prioritaires nationales / régionales des petits ruminants (MPR) en vue de l'amélioration globale de la santé et de la productivité des petits ruminants ; et (iii) le renforcement des services vétérinaires en Afrique afin d'accélérer l'atteinte des deux premiers objectifs. Pour le premier volet, la stratégie préconise, entre autres : (a) une approche fondée sur le risque qui permettrait d'acquérir une meilleure compréhension de l'épidémiologie et des facteurs associés à la maladie. Une telle approche va guider l'application séquentielle des interventions ciblant

tout d'abord « les foyers du virus » - sources de dissémination de l'agent pathogène - afin de réduire l'incidence de la maladie, suivie d'autres interventions ciblées pour l'éradication de la maladie ; (b) une approche de gestion adaptative qui maximise l'absorption des enseignements de la mise en œuvre ; (c) des approches régionales, avec une harmonisation des mesures de contrôle, des politiques et des cadres juridiques et un échange d'informations ; (d) des partenariats et alliances efficaces mettant à profit l'expertise et les autres ressources nécessaires pour atteindre les objectifs de la stratégie ; et (e) des programmes efficaces et durables pour la prestation de services de santé animale.

L'objectif global de la stratégie est de contribuer à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté, à la résilience des communautés tributaires de l'élevage en Afrique et à la croissance économique des pays affectés. Plus précisément, la stratégie se veut d'améliorer la santé et la production des petits ruminants en Afrique. La stratégie comporte trois principaux produits, à savoir : (i) l'éradication de la PPR en Afrique à l'horizon 2030 ; (ii) le contrôle des autres MPR ; et (iii) le renforcement des services vétérinaires. Les actions nécessaires pour atteindre les objectifs de la stratégie sont présentées comme des outils et comprennent, entre autres : la surveillance épidémiologique ; le diagnostic de laboratoire ; les vaccins, la vaccination et les systèmes de livraison de vaccins ; l'évaluation post-vaccination ; la communication et la sensibilisation ; le développement et l'utilisation des capacités ; la recherche et la technologie ; la coordination ; les normes de l'OIE ainsi que le processus d'évaluation de la performance des services vétérinaires (Outil PVS de l'OIE).

Une approche progressive combinée avec des activités bien coordonnées et harmonisées dans toutes les régions et tous les pays est adoptée en raison de l'endémicité de la PPR dans la plupart des pays affectés sur le

continent. Cette approche graduelle est basée sur quatre stades différents pendant lesquels la baisse des niveaux de risque épidémiologique est parallèle à l'augmentation des niveaux de prévention et de contrôle. Ces stades sont présentés ci-après.

Stade 1 (Evaluation de l'impact épidémiologique et socio-économique) - L'objectif de cette étape est d'acquérir une meilleure compréhension de la situation épidémiologique de la PPR dans le contexte socioéconomique local (la présence ou éventuellement l'absence de la PPR dans le pays), sa répartition entre les différents systèmes d'élevage et, finalement, son impact sur ces systèmes (en plus de l'étude épidémiologique, le stade 1 sera utilisé pour la préparation des activités du stade suivant du programme).

Stade 2 (contrôle) - Le but de ce stade est d'assurer une vaccination ciblée, en particulier la vaccination de masse, dans les « zones sensibles » et les sources potentielles de dissémination du virus, afin de briser le maintien et la propagation du virus de la PPR dans les différentes situations épidémiologiques, zones géographiques ou systèmes de production.

Stade 3 (éradication) - Les actions menées à cette étape visent à éradiquer le virus du troupeau national.

Stade 4 (vérification de l'absence de la maladie) - Lorsque le pays peut prouver qu'il n'y a plus de virus circulant soit au niveau zonal ou national, et est prêt à introduire la demande du statut officiel « indemne de PPR » auprès de l'OIE.

Le processus d'évaluation de la performance des services vétérinaires (PVS) de l'OIE sera un outil majeur pour la structuration et la planification des activités et la mesure des progrès accomplis en matière de

renforcement des services vétérinaires. Ainsi, les pays progressant le long des divers stades devront développer simultanément leurs services vétérinaires afin de pouvoir remplir les critères requis pour atteindre le statut « indemne de PPR ». La présente stratégie reconnaît que l'approche et les activités proposées au titre du « renforcement des services vétérinaires » ne sont pas spécifiques à la PPR et devraient donc avoir des effets d'entraînement sur le contrôle des autres grandes maladies animales transfrontières (MAT).

Les outils à utiliser pour la concrétisation de l'éradication de la PPR vont également contribuer à la lutte contre d'autres maladies des petits ruminants (MPR). L'accomplissement des progrès dans l'éradication de la PPR (c.-à-d. l'atteinte des stades avancés) et le contrôle des autres MPR ne seront pas possibles, à moins qu'il y ait un environnement propice au contrôle de la maladie, à savoir l'amélioration des capacités et moyens des services vétérinaires, des politiques, des législations et des équipements, ainsi que la mise à disposition d'un personnel qualifié.

La mobilisation des ressources est présentée comme une responsabilité partagée entre les niveaux panafricains, régionaux et nationaux. Cependant, la responsabilité de la mise en œuvre des interventions dans les différents pays incombe directement aux divers gouvernements. Les niveaux régionaux auront la responsabilité d'assurer directement la coordination et d'accorder un appui aux actions transfrontalières des pays, tandis que les responsabilités de niveau continental consisteront en la coordination générale de la mise en œuvre, la coordination des actions régionales, l'appui au renforcement des capacités aux niveaux national et régional et la mobilisation de ressources aux trois niveaux.



Union Africaine – Bureau Interafricain des Ressources Animales
(UA-BIRA)

Kenindia Business Park
Museum Hill, Westlands Road
P.O. Box 30786
00100, Nairobi
KENYA

Telephone : +254 (20) 3674 000
Fax : +254 (20) 3674 341 / 3674 342
Email : ibar.office@au-ibar.org
Site internet : www.au-ibar.org